

AVIS DE MISE EN CONCURRENCE MULTIGARES

Gares de :

- Villiers Neauphle Pontchartrain (78 640) – Lignes N et U
- Chelles Gournay (77 500) – Lignes P et RER E
- Le Raincy Villemomble Montfermeil (93 340) – RER E
- Choisy le Roi (94 600) – RER C
- Etampes (91 150) – RER C
- Pantin (93 500) – RER E
- Marolles en Hurepoix (91 630) – RER C
- Bouray (91 510) – RER C
- Invalides (75007) – RER C
- Saint Cloud (92 210) – Lignes L et U
- Cergy Préfecture (95 800) – Ligne L
- Melun (77 000) – Ligne R et RER D
- Parc des Expositions (93 420) – RER B

Gares & Connexions, branche de SNCF Mobilités en charge de la gestion et du développement des gares, organise une procédure de consultation en vue de l'attribution d'un contrat d'occupation temporaire du domaine public ferroviaire pour l'occupation de plusieurs emplacements commerciaux dédiés à l'activité indiquée ci-après.

La société Retail & Connexions, en charge de la commercialisation des espaces commerciaux en gare, assure la conduite administrative de cette procédure pour le compte de SNCF Mobilités.

I. DESCRIPTION DES EMPLACEMENTS ET CARACTERISTIQUES GENERALES

Emplacements à destination de l'activité de « Vente de fruits et légumes et/ou vente de produits d'épicerie fine et/ou vente de fleurs ».

Descriptif des emplacements :

- **Villiers Neauphle Pontchartrain** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 9 m² sans possibilité de stockage,
- **Chelles Gournay** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 9 m² sans possibilité de stockage,
- **Le Raincy Villemomble Montfermeil** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 9 m² sans possibilité de stockage,
- **Choisy le Roi** : Emplacement commercial n°1 d'une superficie totale d'environ 15 m² et emplacement commercial n°2 d'une superficie totale d'environ 9 m² avec possibilité de stockage* pour les deux emplacements,

- **Etampes** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 4,5 m² sans possibilité de stockage,
- **Pantin** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 4,5 m² avec possibilité de stockage*,
- **Marolles en Hurepoix** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 15 m² sans possibilité de stockage,
- **Bouray** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 9 m² sans possibilité de stockage,
- **Invalides** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 12 m² avec possibilité de stockage*,
- **Saint Cloud** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 3 m² sans possibilité de stockage,
- **Cergy Préfecture** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 8 m² sans possibilité de stockage,
- **Melun** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 4,5 m² sans possibilité de stockage,
- **Parc des Expositions** : emplacement commercial d'une superficie totale d'environ 4,5 m² sans possibilité de stockage.

* Possibilité de stockage = stockage du mobilier uniquement

Les surfaces et localisation des emplacements commerciaux sont susceptibles d'être modifiés.

Les candidats ont la possibilité de répondre sur la totalité des emplacements ou sur un ou des emplacements suivant les modalités qui seront transmises dans le Dossier de Consultation.

Durée de l'occupation : 4 ans à compter de la mise à disposition de l'emplacement.

La durée du contrat est établie à 4 ans. Toutefois, le candidat aura la possibilité de donner congé du présent contrat à l'issue de la fin de la 3^{ème} année d'exploitation de l'activité autorisée, suivant les modalités inscrites dans le Dossier de Consultation.

Les candidats se verront ainsi adresser un courriel contenant le dossier de consultation, déterminant l'ensemble des informations et document permettant de déposer une offre.

Les candidats qui répondent et déposent une offre à la présente procédure de mise en concurrence auront la possibilité de se positionner sur un ou plusieurs emplacement(s) non retenu(s) par les candidats et ayant fait l'objet d'une infructuosité.

Ces emplacements pourront faire l'objet d'une phase d'expérimentation de 6 mois. A l'issue de cette phase, le candidat aura la possibilité de conclure un contrat sous les mêmes conditions établies dans le cadre de la présente consultation, le cas échéant.

II. MODALITES SOMMAIRES ET GENERALES DE LA PROCEDURE

Les candidats intéressés par la présente procédure de consultation doivent adresser à la société Retail & Connexions une demande d'envoi de Dossier de Consultation. L'ensemble des emplacements seront intégrés dans un Dossier de Consultation unique.

Cette demande d'envoi du Dossier de Consultation devra être impérativement reçue avant le : **lundi 25 juin 2018 à 16h00.**

Toute demande reçue après cette date ne sera pas prise en compte.

La demande devra être adressée par courrier électronique aux deux adresses courriel suivantes :

cperrin@retail-connexions-sncf.fr et commerces_transilien@retail-connexions-sncf.fr.

Cette demande devra comporter notamment :

- Le nom et prénom du candidat ;
- L'adresse électronique à laquelle le candidat souhaite que lui soit envoyé un courriel dans lequel seront mentionnés les éléments leur permettant de télécharger le Dossier de Consultation ;
- Un numéro de téléphone, permettant, le cas échéant, de contacter le candidat ;

SNCF Mobilités et la société Retail & Connexions se réservent le droit à tout moment de ne pas donner suite à la procédure, sans indemnité de quelque nature que ce soit ou de retirer des emplacements de la liste.

SNCF Mobilités se réserve le droit d'apporter, au plus tard sept jours avant la date de remise des offres, tout complément et/ou toute modification au Dossier de Consultation.

Seuls les candidats ou leur mandataire dûment habilité, ayant demandé le Dossier de consultation dans le délai susmentionné, pourront déposer leur offre.

La date limite de réception des offres est le : **lundi 10 septembre 2018 à 16h00.**

La date prévisionnelle de signature du contrat est en **octobre 2018.**